ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

justice et libertés : personnel

Question écrite n° 127333

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la situation des délégués du procureur. En effet, il semblerait que des milliers de ces collaborateurs - créés par la loi du 23 juin 1999 dans le but principal de désengorger les tribunaux et d'améliorer la qualité de la justice rendue à l'égard des contribuables - travaillent, dans les palais de justice de France, dans l'illégalité et ne cotisent pas aux régimes sociaux. Cette situation est d'autant plus surprenante qu'un décret du 17 janvier 2000 prévoit que les collaborateurs occasionnels du service public de la justice (parmi lesquels figurent les délégués du procureur de la République) sont « affiliés au régime général de la sécurité sociale ». Or nombre de ces collaborateurs ne reçoivent aucune fiche de salaire et se retrouvent confrontés à de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de déclarer leurs revenus à l'administration fiscale. Dénoncée depuis plusieurs années, l'ancien garde des sceaux avait donné l'assurance en 2008 de remédier à cette situation, préjudiciable pour ces personnes qui se retrouvent sans couverture sociale ainsi que pour les associations socio-judiciaires qui dénoncent une situation de "concurrence déloyale". En effet, ces associations exerçant des missions de service public déléguées dans le domaine judiciaire, sont soumises à des obligations qu'elles respectent, notamment en matière de versement de charges inhérentes aux salaires et de contrôle budgétaire et financier. Le défaut d'application de ce décret entraîne une inégalité de traitement entre les salariés associatifs et les collaborateurs occasionnels du service public. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître la réalité des faits avancés ainsi que les mesures mises en place pour régulariser cette situation.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127333
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 911
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)